



**DELIBERATION N° 24/165 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT L'AIDE D'URGENCE HUMANITAIRE : CONTRIBUTION AU  
"FONDS DE SOLIDARITÉ POUR MAYOTTE"**

**CHÌ APPROVA A L'AIUTU UMANITARIU D'URGENZA : CUNTRIBUZIONE À U  
"FONDU DI SULIDARITÀ PER MAIOTTA"**

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Jean-Christophe ANGELINI à Mme Julia TIBERI  
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Juliette PONZEVERA  
M. Jean BIANCUCCI à Mme Danielle ANTONINI  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE  
M. Petru Antone FILIPPI à M. Romain COLONNA  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA  
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI  
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Mme Véronique PIETRI à Mme Serena BATTESTINI  
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire,
- VU** la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- VU** la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,
- VU** la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 20/002 AC de l'Assemblée de Corse du 9 janvier 2020 portant adoption d'une résolution relative à la création d'un fonds d'urgence humanitaire,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/100 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2023 approuvant le règlement d'aide aux projets associatifs à vocation humanitaire « Dà a manu, da populu à populu »,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024

approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** que la Collectivité de Corse contribue à l'effort de solidarité internationale pour répondre aux situations d'urgence humanitaire,

**APRES** avoir accepté à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (61 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte », et l'élu non-inscrit Pierre GHIONGA),

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTÉ** le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse annexé à la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la nécessité de répondre favorablement à l'appel de solidarité exprimé par l'association Régions de France suite au cyclone Chido qui a frappé l'île de Mayotte le 14 décembre 2024.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à apporter un

soutien financier à l'île de Mayotte d'un montant de 50 000 €, en abondant le « fonds de solidarité pour Mayotte », dès sa mise en place par l'association Régions de France, dans le cadre de la procédure dont les modalités opérationnelles sont en cours de validation, et dans le respect des règles en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

**AFFECTE** un montant de 50 000 € au titre du fonds d'urgence humanitaire de la Collectivité de Corse, sur les crédits du programme 6182 « urgence humanitaire, coopération et solidarité », chapitre 936, article 9368, compte 65748.

**ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU UMANITARIU D'URGENZA : CUNTRIBUZIONE À U**  
**"FONDU DI SULIDARITÀ PER MAIOTTA"**

**AIDE D'URGENCE HUMANITAIRE : CONTRIBUTION AU**  
**"FONDS DE SOLIDARITÉ POUR MAYOTTE"**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 14 décembre dernier, Mayotte a été frappée de plein fouet par le cyclone Chido, le plus violent de la région depuis un siècle dévastant la capitale de Mamoudzou et la quasi-totalité du territoire.

A ce jour, si le nombre exact de victimes est encore à préciser, un premier bilan fait déjà état de 31 personnes décédées et de près de 1 400 blessés, et sera malheureusement beaucoup plus lourd.

Les dégâts matériels sont également considérables pour l'île et l'état de « calamité naturelle exceptionnelle » a été déclaré.

La Collectivité de Corse exprime sa solidarité et ses pensées envers le peuple mahorais et toutes les victimes de cette terrible catastrophe.

Notre institution, forte de son engagement à travers sa politique de solidarité internationale et d'aide humanitaire « Sulidarità internaziunale è aiutu umanitaria - Dà a manu, da populu à populu », fondée sur la délibération afférente n° 23/100 AC votée lors de la session du 28 juillet 2023 par l'Assemblée de Corse, propose de venir en aide à l'île de Mayotte, sinistrée par cet évènement climatique d'une ampleur exceptionnelle.

En cohérence avec les valeurs culturelles et fraternelles du peuple corse, la Collectivité de Corse souhaite en effet manifester son soutien de façon concrète.

Dans un communiqué du lundi 16 décembre, l'association Régions de France indique avoir acté, en urgence, la création un « **fonds de solidarité pour Mayotte** » qui sera abondé par ses membres, afin de contribuer à l'aide d'urgence et à la reconstruction rapide de l'île.

Les fonds pourront, notamment, être débloqués au profit du Conseil Départemental de Mayotte, pour contribuer aux différents besoins constatés localement. Ils pourront, également, être fléchés vers les différents acteurs œuvrant sur place (la Fondation de France, la Protection civile ou encore la Croix Rouge Française, choix non arrêté à date).

La Commission Outre-mer de Régions de France, présidée par Mme Huguette Bello, présidente de la Région Réunion, sera par ailleurs chargée de coordonner le « fonds de solidarité pour Mayotte », et d'en assurer le suivi opérationnel.

Une ligne budgétaire unique, spéciale et exceptionnelle sera donc mise en place par Régions de France dans les prochains jours pour accueillir l'ensemble des fonds des

collectivités territoriales, selon une procédure dont les modalités seront communiquées très prochainement.

Le Conseil exécutif de Corse, à travers le présent rapport, propose ainsi d'acter la volonté d'intervenir à travers une aide humanitaire d'urgence d'un montant de 50 000 €, venant abonder le « fonds de solidarité Mayotte » dès qu'il sera mis en place par Régions de France.

Il est évident qu'en égard d'une part à l'ampleur des dégâts et d'autre part aux contraintes budgétaires qui pèsent sur la Collectivité de Corse, ce geste financier a avant tout une dimension symbolique. A titre d'exemple, la Région Île de France a annoncé une aide d'urgence de 500 000 €.

Ce soutien financier est réalisé dans le cadre de l'activation du fonds d'urgence humanitaire de la Collectivité de Corse, doté spécifiquement pour ce type d'interventions ou initiatives de solidarité humanitaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.